

HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

Le scandale d'Ormesson

LE JUGE D'INSTRUCTION INTERROGE LE BIJOUTIER DANIAUX

Paris, 25 mai. — M. Hubert Dupuy a achevé la première partie de la tâche qu'il s'était fixée. Le magistrat a en effet, retrouvé le plus grand nombre des bijoux déposés contre M. Daniaux. La totalité des bijoux remis en dépôt à la supérieure de Saint-Anne par M. Daniaux, est maintenant à la disposition du juge d'instruction.

Les recherches de la police permettent de suivre chez les divers bijoutiers chez lesquels ils ont passé, les bijoux de M. Peyronnet.

Hier, le magistrat a eu la visite de M. Thomas, avocat, que le juge savait avoir reçu de M. Daniaux toutes les reconnaissances provenant de l'engagement des bijoux, d'une valeur de cent cinquante mille francs remis en dépôt par M. Daniaux.

M. Hubert Dupuy a pu triompher des scrupules de M. Thomas et a amené l'avocat à lui remettre les reconnaissances. Il a ainsi pu constater que sur les bijoux engagés par M. Daniaux, il n'y avait que deux cent cinquante mille francs de bijoux.

M. Doria-Derecq, de nouveau entendu par M. Hubert Dupuy, a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a fait avec la Mairie de Paris plus de dix millions d'affaires, mais toutes ses opérations, sauf une ou deux, sont antérieures au 1er avril, date à laquelle M. Daniaux a tout abandonné.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

M. Doria-Derecq a été entendu par M. Hubert Dupuy, qui a expliqué qu'il avait traité de très grosses affaires pour le compte de M. Daniaux. Il a fait pour elle environ deux millions d'affaires, soit pour le placement des bijoux de la loterie d'Ormesson, soit pour des prêts directs et pour des prêts sur billets, dont les uns ont été payés et les autres ont restés en souffrance.

Grève tragique à Méry

UN GENDARME BLESSE. — TROIS ARRESTATIONS.

Méry-sur-Oise, 25 mai. — Au lieu de s'améliorer la situation devient inquiétante. Les grévistes dont les rangs se sont accrues des chômeurs des environs, se sont portés sur le chantier où ils ont brisé un certain nombre de machines et d'instruments d'exploitation. La matinée s'est écoulée dans un calme relatif mais dans l'après-midi, à l'annonce que des troupes allaient bientôt arriver, une vive surexcitation se produisit. Au nombre de 300 environ, les grévistes se portèrent devant le dépôt de Calaire et ont tenté de démolir la grue qui sert à l'enlèvement des blocs de pierre. Une bagarre s'est produite entre les grévistes et les gendarmes.

Un de ces derniers a reçu un bloc de pierre en pleine poitrine et a été sérieusement blessé.

On a dû le transporter à l'hôpital en automobile.

Trois arrestations ont été opérées.

LA GREVE SETEND

Parmi les trois manifestants arrêtés se trouve Fernand Joseph, délégué du comité de grève.

Par crainte d'un coup de main, les prisonniers ont été transférés à Pontoise.

A la suite de la bagarre, l'agitation s'étend aux terrassiers et poseurs de la voie ferrée qui vont se joindre au mouvement.

Une reconnaissance dans le Sud-Algérien

Orléans, 25 mai. — Une reconnaissance dans les jours derniers pour parcourir les régions algériennes par les tribus des Ouled-Amer, opérant au nord des Durbou, les reconnaissances effectuées, dans le but de connaître les résultats très satisfaisants dans la région où il y avait à redouter, grâce au concours amical des marabuts d'Alger. Cette reconnaissance, par ses travaux, est en quelque sorte le complément de la reconnaissance dirigée par le général Abri au sud des Matakra, c'est-à-dire dans la région où il y avait à redouter.

Manoël II à Paris

Paris, 25 mai. — Le roi de Portugal a rendu visite, cet après-midi, à M. Fallières, Président de la République, et a été reçu par le Président de la République à la gare de Boulogne et est rentré à sept heures à l'Élysée.

Une fillette assassinée à Deeryck

Courtrai, 25 mai. — L'émotion produite à Courtrai, et des environs par l'horrible assassinat commis à Deeryck, dans la journée du 6 de ce mois, sur la petite Alice Degrezelle, âgée de 12 ans, a été, à peine calmée, qu'un nouveau crime a été commis dans les mêmes circonstances et à peu près au même endroit, vient de jeter l'alarme dans la contrée. Cette fois, c'est une fillette, âgée de 4 ans et demi, la petite Anne Vanderbeke, enfant de M. Vanderbeke, garde-chasse, à Deeryck. La petite victime a été trouvée assassinée, mardi, vers 3 heures de l'après-midi, dans un champ d'égout, à environ 50 mètres du chemin de la Marquette et à 50 mètres de la rue de Deeryck, à Courtrai, et à 150 mètres de la maison de ses parents. C'est son père, accompagné de deux gendarmes, qui étaient à la recherche de l'assassin, qui est allé découvrir le cadavre de son enfant.

Une rixe électorale

Bruxelles, 25 mai. — Le parquet de Bruxelles a été saisi, mardi, de faits très graves, qui se sont déroulés à Hal, dimanche, vers midi, à l'issue du scrutin.

M. Philippe D... qui avait présidé un bureau électoral à Hal, s'en retournant à Fourmies, ou il était, lorsqu'un homme qui était caché derrière un des arbres de la route se rua sur lui et se mit à le larder de coups de couteau. Un premier coup alla droit au front, le second, au ventre, le troisième, au bras, le quatrième, à la jambe. M. D... se défendit à coups de canne et fut blessé.

Mercurel, seul, cet homme, qui eut un œil crevé, deux autres doigts de la main droite comminés à la pistole. C'est un nommé Jacques S..., adversaire politique de M. Philippe D..., lequel avait déjà porté plainte au sujet des faits que nous venons de rapporter. Une instruction judiciaire est donc ouverte à la charge de S...

Le reste du père

« Je resterai près de vous, monsieur le comte, si l'abbé, aussi longtemps que vous le désirerez. »

« Ils passeront ainsi ensemble tout un mois. »

« De quelle façon chaque jour s'écoulaient-elles ? Comme s'était écoulée la veille ; en parlant de Colomban, en regardant le ciel, en mesurant des yeux l'étendue de l'Océan, en échangeant de ces hautes paroles et de ces graves pensées comme les âmes en échangeant au ciel. — Une de ces journées les dura toutes. »

« Le matin, le comte arrivait chez l'abbé ; en parlant de Colomban, en regardant le ciel, en mesurant des yeux l'étendue de l'Océan, en échangeant de ces hautes paroles et de ces graves pensées comme les âmes en échangeant au ciel. — Une de ces journées les dura toutes. »

« C'est ici qu'il s'essayait, murmurait le pauvre père, éternellement en proie à une seule et même pensée, et de cette même pensée où je suis, son regard plongeait au fond de l'horizon ou plongeait le regard sur le grand spectacle de la mer ; souvent, il prenait sa mappemonde et la posait là, sur le rebord de la fenêtre, et, passant de l'Océan à la terre, et de la terre au ciel, son regard essayait de percer le voile épais que Dieu étend tout parsemé d'étoiles, entre la terre et l'Éternel. Tenez, mon père, comptez le comte sans qu'il s'en aperçût, désignant du doigt l'instrument, volait sa mappemonde ; je vois encore sa main errant sur ces mondes inconnus... Voici ses livres de droit, ses livres de médecine, de physique, de chimie, de botanique... Voici son livre, sa cartouche, ses fleurettes... »

« Vous en êtes le maître, mon père, répétait le comte, et vous avez déjà tant fait pour moi, que je n'ose vous demander davantage... Cependant, si nul devoir pressant ne vous rappelle à Paris, je vous supplie de passer quelques jours encore auprès de moi, car vous de dans la maison de mon père en lieu de la calmer, annonce au comte de Penhoël qu'il allait repartir le jour même. »

« Vous en êtes le maître, mon père, répétait le comte, et vous avez déjà tant fait pour moi, que je n'ose vous demander davantage... Cependant, si nul devoir pressant ne vous rappelle à Paris, je vous supplie de passer quelques jours encore auprès de moi, car vous de dans la maison de mon père en lieu de la calmer, annonce au comte de Penhoël qu'il allait repartir le jour même. »

« Vous en êtes le maître, mon père, répétait le comte, et vous avez déjà tant fait pour moi, que je n'ose vous demander davantage... Cependant, si nul devoir pressant ne vous rappelle à Paris, je vous supplie de passer quelques jours encore auprès de moi, car vous de dans la maison de mon père en lieu de la calmer, annonce au comte de Penhoël qu'il allait repartir le jour même. »

« Vous en êtes le maître, mon père, répétait le comte, et vous avez déjà tant fait pour moi, que je n'ose vous demander davantage... Cependant, si nul devoir pressant ne vous rappelle à Paris, je vous supplie de passer quelques jours encore auprès de moi, car vous de dans la maison de mon père en lieu de la calmer, annonce au comte de Penhoël qu'il allait repartir le jour même. »

L'assassinat du gendarme Wepierre

Un fait nouveau. — A-t-on condamné un innocent ?

On sait que récemment, la cour d'assises de Douai a condamné Henri Hodts, comme coupable de l'assassinat du gendarme Wepierre, à 20 ans de travaux forcés.

Or, une déclaration reçue par le maire de Wulverdinghe, jette un jour nouveau sur cette affaire restée obscure et l'on se demande si le condamné est bien le coupable.

Un nommé Candelier, beau-frère des Hodts et qui fut lui-même mis en arrestation dès le début de l'instruction, aurait fait des confidences et aurait indiqué le véritable assassin du gendarme Wepierre.

Une nouvelle enquête est ouverte. Elle nous réserve peut-être des surprises.

A LILLE

Un dement alcoolique veut tuer sa femme

IL LA FRAPPE DE DIX COUPS DE COUTEAU

Un drame affreux dont le vengeur pourra sans doute se procurer, est survenu dans le quartier de Wazemmes.

Voici quelques détails relatifs de notre enquête sur cette affaire.

Un nommé Raymond Timbert, âgé de 35 ans, originaire de Hainaut (somme) exerça en cette ville la profession de bijoutier dans un établissement au quartier d'Annot, que son épouse, Octavia Lamotte, âgée de 30 ans, occupe du commerce de lingeries.

Raymond qui avait un penchant au alcoolisme, était atteint depuis quelque temps du délire de la persécution. Il y a dix jours environ, il fut d'une congestion cérébrale causée par l'abus de son alcool, il fut pris de convulsions et fut conduit à l'hôpital.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

Après avoir été soigné par un docteur, il fut ramené chez lui, mais son état continua à se détériorer et il fut conduit à l'hôpital pour y être soigné.

M. Offre était parti mardi à l'enterrement de sa belle-sœur, à Liévin, et devait rentrer le soir, vers neuf heures, à la gare de Liévin.

Pour aller au-devant de lui, sa compagnie committ l'imprudence de laisser seule l'enfant qui, on le suppose, s'amusa avec le feu, qui se communiqua à ses vêtements.

Les voisins, entendant des cris, s'enfoncèrent la porte. Le plus effroyable spectacle s'offrit alors à leurs yeux. La petite, véritable torche vivante, brûlait.

On s'empressa auprès de la malheureuse, le garde Carpentier, le docteur M. le docteur Helleu, qui, après examen, déclara que la victime n'avait plus que peu de temps à vivre.

A trois heures du matin, la pauvre fillette expira après une agonie épouvantable.

Dramatique naufrage en rade de Dunkerque

Un bateau de pêche s'écrase sur un ponton. Et sombre. — Sur les quatre marins de l'équipage, trois sont noyés.

Une catastrophe maritime vient de se produire au large de Dunkerque, jetant la consternation parmi la population de cette ville et du littoral. Un sloop dunkerquois monté par trois hommes et un mousse a coulé après avoir abordé le « Snouw ». Un seul marin a pu être sauvé, après une heure d'efforts et d'angoisses.

Voici dans quelles circonstances le sinistre s'est produit.

Le DRAME DANS LES FLOTS

Hier, vers 10 heures du matin, le bateau de pêche D. 1372, « Grâce de Dieu », se trouvait à environ six milles au large, à proximité du bateau-les « Snouw ». Ce dernier qui, précédemment, possédait un équipage complet, avait un ponton de fer, sans aucun personnel.

Le « Grâce de Dieu » poussé par un vent violent s'avançait vers le « Snouw » et pour éviter, le patron allait virer de bord. Cette manœuvre ne fut pas exécutée assez vite et le vent entraîna l'embarcation d'abord sur le champ. Le sloop fut violemment collé contre le ponton-les ou il se fit une large déchirure à tribord.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton, les marins restèrent sur le ponton.

Ferme sollicitée à déterminer de diminuer l'efficacité sociale, et par suite de motiver la suppression de postes d'instituteurs, qu'en effet, on se trouve encore en présence d'intérêts particuliers, dont le groupement constituerait toujours un ensemble de dommages individuels, et non un dommage collectif.

Qu'ainsi, et ce qui concerne le préjudice matériel, les associations demanderesse ne pouvaient agir au soutien d'un intérêt de la défense d'intérêts particuliers.

Attendu que la demande de dommages-intérêts a pour base non seulement le préjudice matériel, mais encore le préjudice moral.

Attendu qu'en ce qui concerne le préjudice matériel, la lettre pastorale dans son ensemble, il est constaté, qu'il n'y a pas de dommages matériels, mais que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés.

Attendu qu'en ce qui concerne le préjudice moral, la lettre pastorale dans son ensemble, il est constaté, qu'il n'y a pas de dommages matériels, mais que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés.

Attendu qu'en ce qui concerne le préjudice moral, la lettre pastorale dans son ensemble, il est constaté, qu'il n'y a pas de dommages matériels, mais que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés.

Attendu qu'en ce qui concerne le préjudice moral, la lettre pastorale dans son ensemble, il est constaté, qu'il n'y a pas de dommages matériels, mais que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés.

Attendu qu'en ce qui concerne le préjudice moral, la lettre pastorale dans son ensemble, il est constaté, qu'il n'y a pas de dommages matériels, mais que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés.

Attendu qu'en ce qui concerne le préjudice moral, la lettre pastorale dans son ensemble, il est constaté, qu'il n'y a pas de dommages matériels, mais que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés.

Attendu qu'en ce qui concerne le préjudice moral, la lettre pastorale dans son ensemble, il est constaté, qu'il n'y a pas de dommages matériels, mais que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés.

Attendu qu'en ce qui concerne le préjudice moral, la lettre pastorale dans son ensemble, il est constaté, qu'il n'y a pas de dommages matériels, mais que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés, que dans les écoles laïques, des livres ont été brûlés.

Attendu qu'en ce qui concerne le préjud